

Le nouveau programme LEADER 2014-2020

Quelles priorités d'action pour quelle stratégie ?

Le périmètre concerné par le programme LEADER en Jeune Loire correspond aux territoires des 5 communautés de communes du territoire et concerne 44 communes pour une population de près de 83 850 habitants.

La stratégie du programme LEADER 2014-2020 a été élaborée en partenariat avec les acteurs publics et privés du territoire. Ils ont identifié une priorité : « **Développer la vitalité du territoire pour fixer durablement nos populations** ».

L'objectif général est d'articuler « **habiter, vivre et grandir ensemble et travailler** » sur le territoire, en :

- facilitant l'intégration des nouveaux habitants,
- appréhendant les besoins des nouvelles populations et en adaptant l'offre de services
- accompagnant la politique d'accueil économique pour créer de la richesse et des emplois
- renforçant la lisibilité et l'attractivité du territoire et en préservant le cadre de vie, « offre d'appel » du territoire.

Basée sur deux axes stratégiques et liée à une croissance démographique importante, l'action du PETR Pays de la Jeune Loire portera donc, de manière transversale, sur l'émergence de nouvelles activités, l'adaptation et l'évolution des activités existantes, l'encouragement de l'entreprenariat, le soutien à l'emploi local, et ceci dans une démarche écoresponsable.

Pour accompagner cette stratégie, les **deux axes** identifiés sont déclinés dans notre plan de développement :

Axe 1 : Le cadre de vie, « offre d'appel » de la Jeune Loire

Il s'agira de conserver la qualité paysagère et environnementale de notre territoire, en accompagnant les démarches de développement durable et de transition énergétique. La valorisation de notre cadre de vie s'appuiera sur les motifs identitaires forts du territoire, vecteurs de lien social, tout en offrant aux habitants des services de proximité de qualité, avec un maillage sur l'ensemble du PETR Pays de la Jeune-Loire.

Axe 2 : La politique économique, « volonté partagée » en Jeune Loire

Il s'agira d'accompagner les entrepreneurs (écosystèmes favorable, diversification des activités, émergence de nouvelles activités, consommation locale, innovation...) pour générer des retombées locales (emploi, investissement local...).